



INFORMATIONS

L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (ISPR) est celui qui délivre aux candidats leur permis de conduire après l'examen.

MISSIONS PRINCIPALES

- Évaluer les compétences des candidats au permis de conduire
- Décerner les brevets aux futurs moniteurs d'auto-école
- Contrôler le fonctionnement des auto-écoles
- Effectuer des stages de sensibilisation à la sécurité routière/des campagnes de prévention routière

QUALITÉS REQUISES

Être impartial, porter un regard objectif de jugement, être attentif et rigoureux, courtois et diplomate

SALAIRE

Le salaire mensuel brut de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière en début de carrière est de **1 500 euros**.

Pour exercer ce métier, le candidat doit passer un **concours de la fonction publique, de catégorie B** (bac ou diplôme équivalent requis). Il doit être en possession du permis de conduire de catégorie B depuis au moins 3 ans, et être âgé de 23 ans minimum.

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Note de synthèse**, 3h (coef. 2)
2. **QCM/questions courtes** sur le droit public, le code de la route et la sécurité routière, 1h30 (coef. 1)

ADMISSION

Épreuve de conduite + questions concernant la sécurité routière + entretien devant un jury